

## Consignes pour les employés des établissements scolaires sur les lieux de travail

*Mesures prises pour assurer la sécurité de nos milieux (Consignes évolutives – mises à jour le 20 mai 2020)*

### **Interdiction de se présenter au travail dans certaines circonstances et accès interdit aux établissements scolaires**

- Vous ne devez pas vous présenter à l'école si l'une de ces situations s'applique à vous, et vous devez en aviser votre direction d'établissement sans délai :
  - Vous présentez au moins un des symptômes suivants : fièvre, toux récente ou augmentation de toux chronique, difficultés respiratoires, perte soudaine de l'odorat ou du goût – *un test de la COVID-19 de la santé publique vous sera exigé*;
  - Vous présentez au moins deux de ces trois symptômes : mal de gorge, diarrhée, malaises généraux (douleurs musculaires, mal de tête ou fatigue importante ou perte d'appétit) – *un test de la COVID-19 de la santé publique vous sera exigé*;
  - Vous avez reçu la consigne de vous isoler par la Direction de la santé publique;
  - Vous avez reçu un diagnostic d'infection à la COVID-19;
  - Vous avez été en contact étroit avec un cas confirmé de COVID-19;
  - Vous êtes de retour de voyage et votre période d'isolement de 14 jours n'est pas terminée.
  - Vous avez une demande d'exemption acceptée par le Service des ressources humaines.
  
- Aucun visiteur ne peut accéder à la cour d'école ou à l'établissement scolaire, à l'exception des employés de la CSVDC.

### **Exclusion des personnes symptomatiques**

- Au lieu de travail assigné, si vous développez un des symptômes suivants (fièvre, toux récente ou augmentation de toux chronique, difficultés respiratoires, perte soudaine de l'odorat ou du goût) ou deux de ces trois symptômes (mal de gorge, diarrhée, malaises généraux - douleurs musculaires, mal de tête ou fatigue importante ou perte d'appétit), vous devez en aviser votre direction d'établissement sans délai et quitter les lieux. Vous devez communiquer avec la ligne d'information de la COVID-19 au 1 877-644-4545 pour effectuer un test de dépistage. Vous devrez attendre le résultat de votre test avant de revenir au travail en présentiel. Entre-temps, vous effectuerez du télétravail tel que convenu avec votre direction d'établissement.
- Lorsque la situation de la consigne précédente survient chez un élève, vous devez appliquer sans délai la procédure à cet effet.

### **Mesures d'hygiène à respecter par tous**

- Appliquer les consignes transmises.
- Garder une distanciation de deux mètres avec toute personne, dans la mesure du possible, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Si ce n'est pas possible, se référer à la section de l'équipement de protection individuel (ÉPI).
- Tousser et éternuer dans son coude.

*Mis à jour : 20 mai 2020*

- Jeter ses mouchoirs immédiatement après l'utilisation.
- Se laver les mains fréquemment à l'eau tiède courante et au savon pendant 20 secondes ou avec une solution hydroalcoolique minimalement de 60 %.
- Ne pas partager des objets avec d'autres personnes (crayons, feuilles, etc.).

### Équipement de protection individuel (ÉPI)

Le port des équipements de protection individuels (ÉPI) est déterminé principalement par la distance entre vous et les personnes avec qui vous êtes en interaction, de même que par la durée de ces interactions.

Peu importe la durée des interactions, si vous êtes à plus de deux mètres, le port des ÉPI est optionnel ou non requis, comme indiqué dans le tableau ci-après.

Si vous vous trouvez à moins de deux mètres, il y a une distinction selon la durée cumulative des interactions, comme indiqué dans le tableau ci-après. Notez que dès que vous reprenez une distance d'au moins deux mètres avec une ou des personnes, le port des ÉPI redevient optionnel.

Enfin, notez que les 15 minutes dont il est question dans le tableau sont calculées comme étant le cumul de toutes les interactions avec une ou des personnes à moins de deux mètres de distanciation pour une journée de travail.

Mise en situation	Notion du 15 minutes	Port du masque de procédure jetable	Port de la visière réutilisable	Port de la blouse réutilisable	Port de gants jetables
<b>Interaction avec une ou des personnes À 2 MÈTRES ET PLUS</b>	<i>Pendant moins de 15 minutes cumulatives par jour</i>	<i>Optionnel</i>	<i>Non requis</i>	<i>Non requis</i>	<i>Non requis</i>
	<i>Pendant 15 minutes et plus cumulatives par jour</i>	<i>Optionnel</i>	<i>Non requis</i>	<i>Non requis</i>	<i>Non requis</i>
<b>Interaction avec une ou des personnes À MOINS DE 2 MÈTRES</b>	<i>Pendant moins de 15 minutes cumulatives par jour</i>	<i>Optionnel</i>	<i>Optionnel</i>	<i>Optionnel pour les personnels de l'adaptation, de l'EHDAA, et non requis pour les autres</i>	<i>Non requis</i>
	<i>Pendant 15 minutes et plus cumulatives par jour</i>	<i>Obligatoire</i>	<i>Obligatoire</i>	<i>Obligatoire pour les personnels de l'adaptation, de l'EHDAA, et non requis pour les autres</i>	<i>Non requis</i>
<b>Désinfecter son poste de travail (DRThym)</b>		<i>Optionnel</i>	<i>Optionnel</i>	<i>Non requis</i>	<i>Non requis</i>
<b>Désinfecter l'école – concierges (DR200)</b>		<i>Optionnel</i>	<i>Optionnel</i>	<i>Non requis</i>	<i>Obligatoire</i>
<b>Intervention en salle d'isolement (trousse d'urgence)</b>		<i>Obligatoire</i>	<i>Obligatoire</i>	<i>Obligatoire</i>	<i>Obligatoire</i>

- Un employé de la CSVDC qui accède à un établissement scolaire peut accéder à un autre établissement de la CSVDC dans la même journée à condition de porter un masque de procédure dès qu'il y a interaction à moins de deux mètres avec une ou des personnes dans le deuxième établissement. Cette consigne ne s'applique pas aux écoles avec plus d'un pavillon puisqu'elles sont considérées comme un seul établissement.
- Désinfecter sa visière réutilisable à la fin de chaque journée de travail ou lorsqu'elle est souillée en cours d'usage, avec un produit fourni à cet effet (DRThym). Se laver les mains après la désinfection.
- Laver obligatoirement sa blouse réutilisable entre deux quarts de travail à la laveuse à l'eau chaude (lavage sous la responsabilité de l'établissement scolaire).
- Consulter et respecter la façon de mettre, de porter et de retirer son équipement de protection individuel (ÉPI) selon les procédures en annexe ou comme présenté dans cette vidéo (ne pas tenir compte du lieu) : <https://vimeo.com/399025696>.
- Communiquer avec sa direction d'établissement pour toute question au sujet de l'équipement de protection individuel (ÉPI) et de son utilisation.

### **Préparation avant votre arrivée à l'école**

- Surveiller quotidiennement l'apparition de [symptômes compatibles](#) à la COVID-19. Il est de votre responsabilité de vous autoévaluer et de respecter la consigne portant sur l'interdiction de se présenter au travail selon certaines circonstances et d'aviser votre direction d'établissement (*Voir première section de ce présent document*).
- Prévoir une boîte à lunch avec sac de glace pour éviter l'utilisation des réfrigérateurs.
- Amener une bouteille d'eau réutilisable pleine afin de limiter la circulation aux éviers et/ou abreuvoirs.
- Aux spécialistes : utiliser son propre matériel dans l'école (crayons, accessoires pour tableau, etc.).

3

### **Entrées et sorties à l'école**

*Toute entrée confondue : à l'arrivée, au retour du dîner et au retour de pauses extérieures*

- Entrer à l'école seulement par les portes indiquées par votre direction d'établissement.
- Laver obligatoirement ses mains selon les normes.
- Respecter la distanciation de deux mètres avec toute personne dans la file d'attente, le cas échéant. La file d'attente se poursuit à l'extérieur, si requis.

### **Circulation dans l'école**

- Se tenir à deux mètres de distance de toute personne, dans la mesure du possible.
- Respecter le sens des déplacements indiqué dans les corridors et les escaliers.
- Les portes de corridor, de locaux communs et de cages d'escalier doivent demeurer ouvertes en tout temps.
- Limiter ses déplacements.
- Une personne à la fois est autorisée dans les espaces étroits (ascenseurs et photocopieurs et salles de toilette, le cas échéant).

Mis à jour : 20 mai 2020

### **Classes**

- Maintenir l'aménagement de sa classe qui respecte la distanciation de deux mètres avec toute personne.
- Maintenir le ratio d'élèves permis dans sa classe.
- Respecter les horaires ajustés pour minimiser les déplacements des groupes en même temps.
- Éviter l'échange d'objets et de matériel entre les élèves. Si ce n'est pas possible, désinfecter l'objet utilisé par un élève avant qu'un autre élève puisse s'en servir selon les normes avec un produit fourni à cet effet (DRThym).

### **Pauses et dîner**

- Respecter les mesures de distanciation de deux mètres avec toute personne à l'extérieur et à l'intérieur du bâtiment.
- Les regroupements entre employés, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, ne sont pas permis.
- L'utilisation des fours à micro-ondes est permise pour le personnel selon la procédure indiquée sur les lieux.
- Éviter l'utilisation des réfrigérateurs.
- Attendre son tour aux endroits où seule une personne est autorisée.
- Laver et désinfecter sa place de dîner.

### **Réunions**

- Limiter les réunions en présentiel. Se tenir à deux mètres de distance de toute personne, le cas échéant.
- Ne pas utiliser un bureau fermé ou une salle qui ne permet pas de respecter la distanciation de deux mètres avec toute personne, à moins d'utilisation d'un équipement de protection individuel (ÉPI) selon les normes.
- Privilégier les contacts téléphoniques ou vidéo par support numérique.

### **Autres mesures appliquées dans nos milieux**

- Les postes de travail de certains employés ont été ajustés ou déplacés afin de respecter les mesures de distanciation.
- L'entretien ménager, le nettoyage des surfaces communes et la désinfection sont accrus.
- Une trousse d'équipements de protection est disponible pour des interventions d'urgence.
- Limiter le transport de matériel entre le travail et la maison et en faire une désinfection adéquate.

**Ce guide résulte d'une réflexion visant à soutenir nos milieux de travail dans la prise en charge de la santé et de la sécurité du travail dans le contexte de la COVID-19. Le projet est évolutif et s'harmonisera aux mesures de prévention édictées par la Direction de la santé publique.**

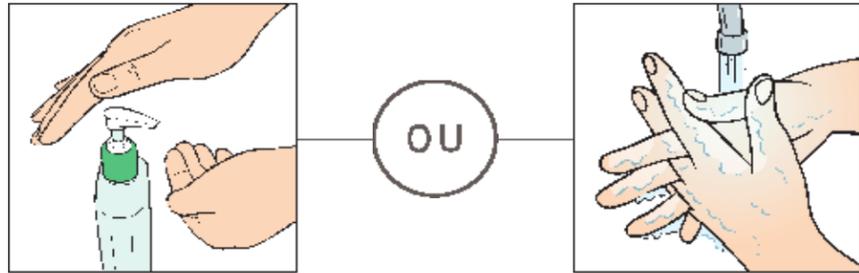
**Ligne d'information COVID-19 : 1 877 644-4545**

# Étapes pour **METTRE** les ÉPI

## PRÉPARATION

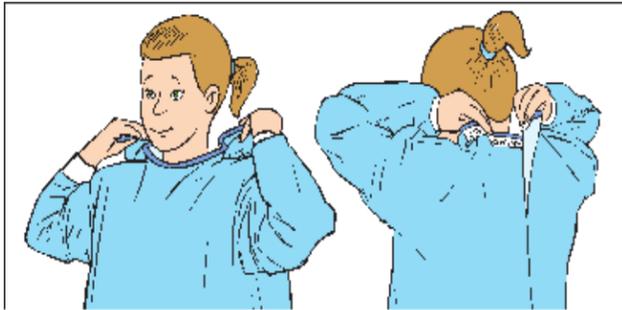
- S'assurer que les ÉPI sont sans défauts.
- Retirer bijoux et attacher les cheveux longs.

## PROCÉDER À L'HYGIÈNE DES MAINS



1

## BLOUSE



- Enfiler la blouse, l'attacher au cou et à la taille.

2

## MASQUE



- Placer les élastiques autour des oreilles.
- Modeler la pince nasale sur l'arête du nez et déplier le masque en dessous du menton.

3

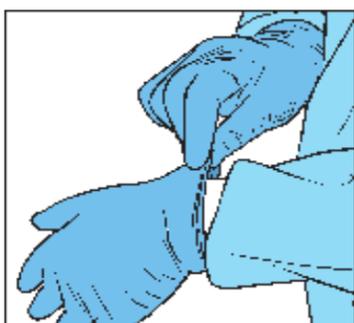
## PROTECTION OCULAIRE



- Mettre la visière.

4

## GANTS



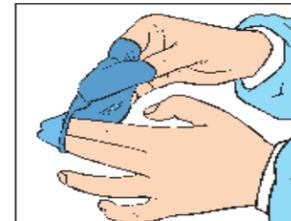
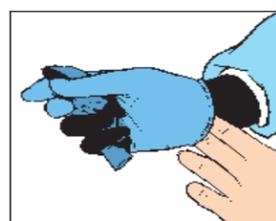
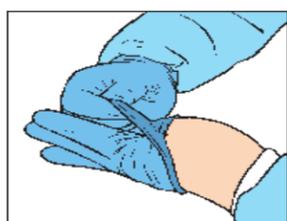
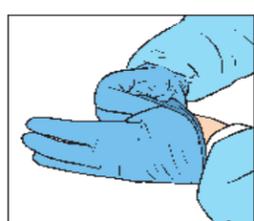
- Mettre les gants et couvrir les poignets de la blouse.

### Étapes pour **RETIRER** les ÉPI

# 1

#### GANTS

- Pincer un gant en haut de la paume et le tirer vers le bas afin de le retourner sur lui-même.
- Mettre ce gant en boule et le garder dans la main gantée.
- Glisser 2 doigts nus sous l'autre gant SANS TOUCHER l'extérieur.
- Retirer le gant vers le bas afin de le retourner sur lui-même et par-dessus le premier gant.
- Jeter les gants.



# 2

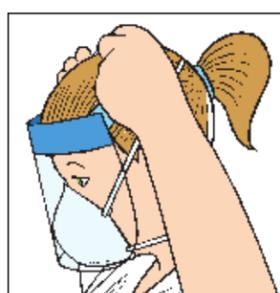
#### BLOUSE

- Détacher les cordons (cou et taille).
- Prendre la blouse à la base des cordons du cou et ramener la blouse vers l'avant afin de l'éloigner du corps.
- Enlever une manche à la fois en tirant sur l'intérieur de la blouse. Retirer l'ensemble de la blouse en roulant en boule.
- Laver obligatoirement la blouse réutilisable entre deux quarts de travail à la laveuse.



# 3

#### PROTECTION OCULAIRE



- Manipuler la visière par les côtés ou par l'arrière en évitant de toucher le devant.
- Laver et désinfecter la visière avec le produit fourni à cet effet (DRThym).

# 4

#### MASQUE



- Saisir les 2 élastiques, tirer le masque vers l'avant en l'éloignant du visage. Évitez de toucher l'extérieur.
- Jeter.

**PROCÉDER À L'HYGIÈNE DES MAINS**

# Comment utiliser un couvre-visage (masque de procédure)



1. Lavez-vous les mains avant de mettre votre couvre-visage.



2. Placez le couvre-visage sur le nez et la bouche à l'aide d'une main. À l'aide de l'autre main, fixez-le derrière vos oreilles avec les élastiques (ou la ficelle).



3. Ajustez votre couvre-visage sur votre nez.



4. Ajustez également sous votre menton.



5. Lavez-vous les mains après avoir mis votre couvre-visage.



6. Changez le couvre-visage s'il est humide, souillé ou endommagé.

7. Ne gardez pas le couvre-visage accroché à votre cou ou pendu à une oreille. Gardez-le sur votre visage et évitez de le toucher. Si vous touchez votre couvre-visage pendant que vous le portez, lavez-vous les mains.

8. Pour retirer le couvre-visage, saisissez uniquement les élastiques (ou les ficelles) sans toucher le devant du couvre-visage.

9. Repliez les parties extérieures du couvre-visage l'une sur l'autre et jetez-le.

## AVERTISSEMENT

Le couvre-visage ne remplace pas :

Le lavage des mains  
La distanciation physique (2 mètres)  
L'isolement à la maison si vous êtes malade